

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GUICHARD Nicolas, LARAT Cyril, GUERIN Freddy, REY Christian, PERROT Paul, GONIN Frédéric, COINTE Catherine, PERCHE Stéphane, BOUNIOL Amandine.

Date de convocation : 08 décembre 2025

Date d'affichage : 08 décembre 2025

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par PROD'HOMME Serge

Absent : Laurent POUZIN

Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

**N° 48-2025 – TARIFS ET DUREE CASE COLUMBARIUM ET
PLAQUE AU JARDIN DU SOUVENIR ET COLUMBARIUM**

Au vu de la construction du columbarium et du jardin du souvenir dans le cimetière de la commune, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de concession au columbarium et de la plaque à apposer au jardin du souvenir et sur la case du columbarium.

Pour la durée, il est proposé de se baser sur la même durée qu'une concession en plein terre, soit 15 ans ou 30 ans renouvelables.

Concernant le prix d'une case, Monsieur Le Maire propose 300 euros pour 15 ans et 600 euros pour 30 ans.

Le prix de la plaque à apposer sur la case du columbarium et celle pour le jardin du souvenir peut être fixé à 60 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la durée d'une case au columbarium à :
 - 15 ans renouvelables,
 - 30 ans renouvelables,
- De fixer le prix de la concession comme suit :
 - Case (concession) : 300 euros pour 15 ans
600 euros pour 30 ans
- De fixer le prix de la plaque pour la case du columbarium et pour le jardin du souvenir à 60 euros.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

